

Pour une validation plus rapide, souscrivez en ligne ! 

A COMPLETER POUR VOTRE SOUSCRIPTION :

Renseignez en majuscule, datez et signez les documents suivants :



- 1 - Bulletin de souscription,
- 2 - Déclaration origines des fonds
- 3 - Questionnaire d'entrée en relation
- 4 - Mandat de prélèvement
- 5 - Mandat/Convention démembrement

POUR FINALISER VOTRE SOUSCRIPTION :

Renvoyez le dossier complet accompagné de votre règlement à l'adresse suivante :



VOLT EUROPE, Tour Voltaire
1 Place des Degrés 92800 Puteaux



contact@volt-am.com

LES MODALITES DE SOUSCRIPTION :

En cas de démembrement, compléter un bulletin pour chacune des parties (nu-propriétaire et usufruitier).

Un seul souscripteur si

- Régime matrimonial en séparation de biens
- Régime matrimonial en communauté avec réemploi de fonds propres

Co-souscription obligatoire si

- Régime matrimonial en communauté réduite aux acquêts ou universelle
- PACS en indivision

A JOINDRE AVEC VOTRE BULLETIN DE SOUSCRIPTION :

PERSONNES PHYSIQUES :

- Pièce d'identité en cours de validité (Recto/Verso) du ou des signataires du bulletin de souscription
- Justificatif de Domicile de moins de 3 mois (Quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou internet, électricité, dernier avis d'imposition aux noms des souscripteurs...)
- RIB complet au(x) nom(s) du(es) souscripteur(s) présentant le logo de la banque, le BIC et l'IBAN
- Justificatif d'origine des fonds
- Avis d'opéré de virement (le cas échéant)

PERSONNES PHYSIQUES MAJEUR SOUS REGIME DE PROTECTION JURIDIQUE (CURATELLE / TUTELLE) :

- Le jugement de protection juridique
- Pièce d'identité en cours de validité (Recto/Verso) du représentant légal et du majeur protégé
- Justificatif de Domicile de moins de 3 mois (Quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou internet, électricité, dernier avis d'imposition aux noms des souscripteurs...) du représentant légal et du majeur protégé
- Le Questionnaire connaissance client signé par le représentant légal
- Un RIB complet au nom du majeur protégé
- En cas de Curatelle : Signature des documents par le représentant légal
- En cas de Tutelle: Autorisation du juge des Tutelles

PERSONNES MORALES :

- K-Bis de moins de 3 mois
- Copie des Statuts à jour
- Copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité du représentant de la Personne Morale agissant pour son compte et copie des pouvoirs correspondants si ce n'est pas un représentant légal identifié au K-Bis
- Formulaire RBE (registre des bénéficiaires effectifs) / DBE-S
- Justificatifs de la situation financière (dernier bilan et compte de résultat)

PERSONNES PHYSIQUES MINEURS :

- Pièce d'identité en cours de validité des parents ainsi que celle de l'enfant
- Justificatif de Domicile de moins de 3 mois (Quittance de loyer, facture de téléphone fixe ou internet, électricité, dernier avis d'imposition aux noms des souscripteurs...)
- RIB complet au nom de l'enfant
- Une copie du Livret de Famille indiquant les pages

Besoin d'être accompagné pour compléter votre dossier ?

Contactez votre **conseiller en gestion de patrimoine** ou le **service clients VOLT AM** au **01 84 20 26 81**

NOM DU CONSEILLER :

NOM DU CABINET :

CODE PARTENAIRE :

 **PERSONNE PHYSIQUE : PARTICULIER – SOUSCRIPTEUR**
 Monsieur Madame

Numéro d'associé (si déjà associé) :

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Nationalité :

Date de naissance :/...../.....

Ville de Naissance :

Pays de Naissance :

Profession :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

E-mail :

Situation matrimoniale:
 Célibataire Marié(e) Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e)
Régime PACS :
 Séparation de biens Indivision
Régime matrimonial:
 Communauté réduite aux acquêts Séparation de biens Communauté universelle Participation aux acquêts Indivision
Régime de Protection Juridique:
 Majeur sous régime de protection Mineur sous administration légale Mineur sous contrôle judiciaire
A remplir si vous êtes :
 Co-Souscripteur Tuteur Curateur

 Monsieur Madame

Numéro d'associé (si déjà associé) :

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Nationalité :

Date de naissance :/...../.....

Ville de naissance :

Pays de Naissance :

Profession :

Secteur d'activité :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

E-mail :

**PERSONNE MORALE : SOCIETE – SOUSCRIPTEUR**
 Société

Forme juridique :

Dénomination sociale :

Numéro SIRET :

Code NAF/APE :

Secteur d'activité :

Représentant légal : Monsieur Madame

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance :/...../.....

Ville de naissance :

Pays de naissance :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville : Pays :

Téléphone :

E-mail :

Je déclare que les pouvoirs qui me sont conférés me permettent de réaliser cette opération et que les statuts, dans leur rédaction actuelle, permettent d'investir en part de SCPI ou en instruments financiers

NOM DU CONSEILLER :

NOM DU CABINET :

CODE PARTENAIRE :

FISCALITE

Numéro d'identification fiscal (NIF / SIREN) :

Résidence Fiscale :

France et DOM COM UE Autre (précisez) :

Régime Fiscal :

IRPP (règle des revenus fonciers) IS (règle IS)/BIC

TYPE DE SOUSCRIPTION

SOUSCRIPTION EN PLEINE PROPRIETE :

Prix de part en pleine propriété : 10,79€

(souscription initiale minimale de 100 parts à 10,79€ la part)

Montant souscrit en chiffres :€ Nombre de parts chiffres :

Montant souscrit en lettres :€

Nombre de parts en lettres :

SOUSCRIPTION EN DEMEMBREMENT TEMPORAIRE :

Nue-Propriété **Usufruit**

(souscription initiale minimale de 100 parts)

Durée du démembrement (en année) :

Clé de démembrement (en %) : (Se référer à l'annexe Démembrement)

Prix de la part démembré

Montant souscrit en chiffres :€ Nombre de parts chiffres :

Montant souscrit en lettres :€

Nombre de parts en lettres :

SOUSCRIPTION EN DEMEMBREMENT VIAGER :

Nue-Propriété **Usufruit**

(souscription initiale minimale de 100 parts)

Age de l'Usufruitier (en année) :

Clé de démembrement (en %) : (Se référer à l'annexe Démembrement)

Prix de la part démembré

Montant souscrit en chiffres :€ Nombre de parts chiffres :

Montant souscrit en lettres :€

Nombre de parts en lettres :

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

1 SCPI VOLT EUROPE

EPARGNE PROGRAMMEE

Je souhaite mettre en place une épargne programmée d'un Montant de :

Montant en chiffres :€ Nombre de parts chiffres :

Prix de part en pleine propriété : 10,79€

Fréquence : Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

(Prélèvement SEPA obligatoire – Mise en place après un premier investissement initial minimum de 100 parts – Prélèvement effectué le 15 du mois concerné)

Information : Epargnez le montant souhaité et au rythme désiré parmi les propositions de fréquence afin de vous constituer une épargne dans la durée. Vous pourrez demander à tout moment une modification ou une suspension de votre épargne programmée auprès de la société de gestion.

REINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

Je souhaite: Réinvestir mes dividendes OU Percevoir mes dividendes

Information : Le réinvestissement des dividendes n'exonère pas de la fiscalité. Les dividendes sont considérés par l'administration fiscale comme perçus puis directement réinvestis. Chaque réinvestissement est soumis au délai de jouissance.

MODE DE REGLEMENT



Nous vous recommandons d'opter pour le prélèvement bancaire afin de garantir un traitement rapide et sans erreur de votre dossier. Pour cela, nous vous invitons à :

- Vous assurer que votre compte courant est suffisamment approvisionné.
- Prévenir votre conseiller bancaire de ce prélèvement à l'aide de l'identifiant ICS de la SCPI VOLT EUROPE : FR02ZZZ8AEE52.

Par prélèvement (veuillez compléter le mandat de prélèvement SEPA **annexe 4**). La souscription doit alors être réceptionnée par la Société de Gestion **au plus tard le 25 du mois en cours avant 14H00**).

Par virement du montant exact, en faveur du compte de la SCPI VOLT EUROPE

→ Libellé à respecter : SCPI VOLT EUROPE SOUSCRIPTIONS

→ IBAN : FR76 4097 8000 8721 4537 0121 670 BIC : BSPFFRPPXXX

Les fonds doivent être présents sur le compte de la SCPI VOLT EUROPE avant le dernier jour ouvré du mois afin que votre souscription puisse être validée sur le mois en cours, ce qui conditionne la date d'entrée en jouissance des parts).

A crédit pour un montant de :

Nom et adresse de l'organisme prêteur :

Copie de la demande de prêt à joindre au dossier

Information : Dans le cadre d'un investissement à crédit, la demande de prêt doit être adressée directement à l'organisme de crédit en même temps que le bulletin de souscription est transmis à VOLT AM qui ne pourra l'enregistrer qu'après accord de prêt et versement des fonds sur le compte de la SCPI VOLT EUROPE.

DOMICILIATION DES REVENUS

Je souhaite recevoir les revenus versés par la SCPI VOLT EUROPE sur le compte suivant (le compte doit correspondre à celui utilisé pour régler la souscription) :

IBAN.....Code BIC - SWIFT :

Nom de l'établissement :

- 1 exemplaire pour le souscripteur
- 1 exemplaire pour le Conseiller
- 1 exemplaire pour la Société de Gestion VOLT AM

PREFERENCE DE COMMUNICATION

Suivi de votre épargne SCPI VOLT EUROPE :

Par défaut, toutes les informations relatives à votre épargne vous seront transmises par email à l'adresse que vous nous avez indiquée. Si vous préférez les recevoir par voie postale, merci d'en faire expressément la demande par email : contact@volt-am.com ou par courrier auprès de VOLT AM.

Actualités VOLT EUROPE :

Acceptez-vous de recevoir par voie électronique nos dernières actualités, ainsi que les communications de la SCPI VOLT EUROPE ?

Oui **Non**

Convocations aux Assemblées Générales :

Comment souhaitez-vous recevoir vos convocations aux Assemblées Générales de la SCPI ?

Par email **Par courrier postal**

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Le souscripteur (et le co-souscripteur) déclare(nt) :

- avoir pris connaissance des conditions générales de souscription figurant en dernière page,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information, du dernier bulletin trimestriel d'information, du document d'informations clés et du dernier rapport annuel, disponibles sur le site internet www.volt-am.com,
- que les fonds de ma souscription n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme,
- avoir reçu une copie du bulletin de souscription.

SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Fait à :

Le :

Signature du Souscripteur :

Signature du Co-Souscripteur
(obligatoire en cas de co-souscription) :

Pour les personnes morales, préciser le nom et la qualité du souscripteur.

CONDITIONS GENERALES DE SOUSCRIPTION

AVERTISSEMENT

La société de gestion ne garantit pas la revente des parts. Il existe un risque de perte en capital et les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement. La durée de conservation des parts recommandée est de 10 ans et la liquidité du placement est limitée durant toute la durée de vie de la SCPI. Avant tout investissement ou réinvestissement, vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation patrimoniale.

Date de création : 19 mars 2025

Augmentation du capital :

VOLT EUROPE étant une SCPI à capital variable, le capital plafond est fixé statutairement. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence de ce montant.

Ouverture des souscriptions

8 juin 2026

Prix de souscription (à compter du 8 juin 2026 et jusqu'à la fin de la phase sponsor décrite dans la note d'information)

Nominal : 10,00 €

Prime d'émission : 0.79 €

dont commission de souscription due 0.79€ TTC

Soit un prix de souscription net de tous autres frais : 10.79 €

La société de gestion perçoit de la SCPI, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTC du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission.

Prix de retrait (à compter du 8 juin 2026)

10.22 € par part. Ce prix correspond au prix de souscription actuel de 10.79 € diminué de la commission de souscription de 0.57 €.

Nombre de parts

Minimum de souscription de cent (100) parts sociales entières pour tout nouvel associé.

Parts sociales

Les parts sociales peuvent être fractionnées en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes.

Souscriptions à crédit

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'obtention d'un financement pour la souscription à crédit de parts de VOLT EUROPE n'est pas garantie et dépend de la situation patrimoniale, personnelle et fiscale de chaque client. En cas d'investissement à crédit, nous attirons votre attention sur le remboursement des intérêts d'emprunt et sur le remboursement du capital en cas de retournement du marché immobilier, ainsi que sur la potentielle déductibilité des intérêts d'emprunt de vos revenus. Si le rendement des parts achetées à crédit n'est pas suffisant pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse des prix lors de la vente des parts, le souscripteur devra payer la différence.

Modalités de règlement

Le règlement s'effectue à l'ordre de VOLT EUROPE au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription : 10.79 € (ou quote-part du prix en démembrement) x nombre de parts / fractions de part. Remplir en toutes lettres les mentions correspondantes (nombre de parts et montant souscrit).

Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement. En cas de financement à crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le règlement obtenus.

La note d'information prévue par le Code monétaire et Financier a obtenu le visa SCPI n°26-14 en date du 29 mai 2026 de l'Autorité des marchés Financiers. Les statuts ont été publiés au Journal spécial des sociétés du 8 juin 2026. VOLT AM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède au sens des dispositions du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD ») et procède audit traitement conformément à l'article 6 (1) c/ du RGPD. Sont seuls destinataires de tout ou partie des données, les membres habilités de VOLT AM, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires de VOLT AM qui interviennent en leur qualité de sous-traitant. Les données personnelles collectées dans le présent document ont pour finalité l'exécution du contrat. Ces données seront conservées pendant toute la durée du contrat, puis durant le délais légal de minimum 5 ans. Conformément au RGPD et à la loi 78-17 du 06/01/78, toute personne concernée dispose auprès de VOLT AM, 1 place des Degrés 92800 Puteaux, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de portabilité sur les informations la concernant. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont disponibles dans les mentions légales sur www.volt-am.com.

Cependant, dès réception de l'offre de prêt, il est souhaitable de l'envoyer accompagnée du bulletin de souscription à la société de gestion qui enregistrera alors la souscription dès réception des fonds.

Les dossiers complets sont enregistrés selon leur ordre d'horodatage par la société de gestion.

Date de jouissance

Le premier jour du sixième mois qui suit la souscription et son règlement.

Périodicité de distribution

La fréquence de versements des dividendes potentiels est mensuelle.

Prélèvement à la source obligatoire sur produits financiers

Les revenus financiers sont soumis à l'impôt sur les revenus. Pour tout associé personne physique, résidant fiscalement en France, la société de gestion opère un prélèvement à la source obligatoire de 12,8 % (hors prélèvements sociaux de 17,2 %) sur les produits financiers. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu, et éventuellement restituable s'il excède l'impôt dû. Les associés peuvent en demander la dispense en envoyant à VOLT EUROPE une attestation sur l'honneur annuelle et avant le 30 novembre de chaque année (Art. 242 quarter du CGI).

Déclaration de l'acheteur sur l'origine des fonds

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. Il conviendra de joindre au présent bulletin, certaines pièces justificatives.

Démarchage

En cas de démarchage bancaire ou financier, le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L 341.16 IV du Code monétaire et financier.

Commercialisation

Dans le cadre de la commercialisation de VOLT EUROPE, VOLT AM est susceptible de reverser une rétrocession aux intermédiaires habilités, allant de 0 à 90 % des frais de collecte.

L'ensemble des frais est disponible dans la note d'information et le document d'informations clés.

Démembrement

Si la souscription est démembrée, elle doit être accompagnée du mandat de recherche ou de la convention de démembrement dans lesquels sont précisées les modalités et conditions générales du démembrement.

Options

Si les options de souscription "Plan Épargne Immobilier" et "Réinvestissement des dividendes" sont choisies, la souscription doit être accompagnée du mandat correspondant où sont précisées les modalités et conditions générales des options.

CONDITIONS SPECIFIQUES AUX SOUSCRIPTIONS EN EPARGNE PROGRAMMEE (SUITE) :

Le bulletin de souscription programmé sera résilié de plein droit en cas de décès, divorce (si co-souscription), annulation du mandat SEPA.

La résiliation du bulletin de souscription programmée emporte révocation du mandat de signature et du mandat de prélèvement SEPA.

PROTECTIONS DES DONNEES**Protection des données**

Les informations recueillies dans le cadre de cette souscription sont strictement confidentielles et nécessaires au traitement de votre dossier de souscription par VOLT AM. Elles pourront également être utilisée par VOLT AM ou des sociétés du groupe à des fins de prospection commerciale.

VOLT AM est le responsable du traitement des données personnelles auquel elle procède conformément aux dispositions de la Loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la Loi du 20 Juin 2018 et du Règlement général sur la protection des données du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 n°2016/679 (le Règlement RGPD). Ce traitement de données personnelles a pour base légale l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie, le respect par VOLT AM de ses obligations légales ainsi que son intérêt légitime en ce qui concerne la prospection commerciale. La collecte de ces informations est obligatoire. A défaut, la Société de Gestion ne sera pas en mesure de valider votre souscription.

Sont seuls destinataires de tout ou partie des données personnelles, la SCPI, VOLT AM, leurs prestataires et partenaires pour les seuls besoins de la souscription de parts et de la gestion de la SCPI, ou encore à des fins de prospections commerciales pour les sociétés du groupe, ainsi qu'à tous organismes tiers habilités par une disposition légale ou réglementaire à en obtenir communication (notamment autorités de contrôle ou de tutelle, organismes publics et autorités judiciaires). Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de votre souscription, et jusqu'à l'expiration des délais de prescription légaux applicables.

En application de la réglementation, vous disposez, à tout moment, du droit de demander, par écrit, l'accès, la rectification, la limitation du traitement de vos données personnelles, l'effacement ou la portabilité de vos données personnelles. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données personnelles pour des raisons légitimes et donner des directives relatives au traitement de vos données personnelles après votre décès. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Vous pouvez exercer ces droits, ou faire toute demande, en envoyant un email à dpo@volt-am.com ou un courrier, en justifiant de votre identité, à VOLT AM - A l'attention du DPO - TOUR VOLTAIRE 1 place des Degrés 92800 Puteaux. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont amplement détaillées dans les mentions légales de VOLT AM et disponibles sur le site <https://www.volt-am.com>.

INFORMATIONS :**Notifications et information**

Pour toutes informations supplémentaires et sur les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, valeur de reconstitution, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours) vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion : VOLT AM ou email : contact@volt-am.com
Le Souscripteur pourra modifier ses coordonnées de notification en les indiquant par écrit à la Société de Gestion. De même, la Société de Gestion pourra modifier ses coordonnées de notification en les indiquant par écrit au Souscripteur.

NATURE ET ORIGINE DES CAPITAUX INVESTIS :

Fonds Communs Fonds Propres

- 1 - Epargne des Revenus
- 2 - Héritage
- 3 - Donation
- 4 - Cession d'actifs
- 5 - Rachat Assurance-vie
- 6 - Bénéficiaire d'une Assurance Vie
- 7 - Trésorerie
- 8 - Crédit
- 9 - Autre

Justificatifs à fournir :

- 1 : Relevés de compte
- 2 : Acte notarié
- 3 : Acte notarié
- 4 : Relevé d'opération
- 5 : Relevé d'opération
- 6 : Contrat d'assurance vie
- 7 : Relevé de compte
- 8 : Offre de prêt
- 9 : Justificatif probant

NOTIFICATIONS ET INFORMATIONS

Pour toutes informations supplémentaires et sur les principaux indicateurs de la SCPI (valeur de réalisation, valeur de reconstitution, dernier dividende annuel servi, dividende estimé de l'exercice en cours) vous pouvez vous adresser à la Société de Gestion : contact@volt-am.com

Le Souscripteur pourra modifier ses coordonnées de notification en les indiquant par écrit à la Société de Gestion. De même, la Société de Gestion pourra modifier ses coordonnées de notification en les indiquant par écrit au Souscripteur.

Fait à :

Le :

Signature du Souscripteur :

PERSONNE PHYSIQUE : PARTICULIER – SOUSCRIPTEUR

VOTRE SITUATION PATRIMONIALE :

EVALUATION DU PATRIMOINE NET GLOBAL

- Inférieur à 100 000€
Entre 100 000€ et 500 000€
Entre 500 000€ et 1 000 000€
Entre 1 000 000€ et 5 000 000€
Supérieur à 5 000 000€

COMPOSITION DU PATRIMOINE

- Immobilier d'Usage :
Immobilier Locatif :
PEA - Compte Titres :
Assurance-Vie :
Liquidités :
Autres (Précisez) :

REVENUS ANNUELS NETS DU FOYER FISCAL :

EVALUATION DU REVENU ANNUEL NET DU FOYER :

- Inférieur à 50 000€
Entre 50 000€ et 100 000€
Entre 100 000€ et 200 000€
Entre 200 000€ et 500 000€
Supérieur à 500 000€

COMPOSITION DES REVENUS :

- Salaires :
Retraites :
Revenus Immobiliers :
Dividendes :
BIC/BNC :
Autres :

VOTRE INVESTISSEMENT :

OBJECTIFS DE PLACEMENT :

- Constituer et valoriser un patrimoine
Constituer un complément de revenus
Diversifier votre patrimoine
Optimiser votre fiscalité
Autre (Précisez)

HORIZON D'INVESTISSEMENT :

- Moins de 5 ans
Entre 5 ans et 10 ans
Supérieur à 10 ans

VOUS SOUHAITEZ INVESTIR :

- Moins de 15 000€
Entre 15 000€ et 50 000€
Entre 50 000€ et 150 000€
Entre 150 000€ et 500 000€
Supérieur à 500 000€

AVEZ VOUS DEJA INVESTI EN SCPI :

- Oui
Non

VOTRE PROFIL DE RISQUE EST DONC :

- NUL FAIBLE MOYEN ELEVE

PERSONNE MORALE : SOCIETE – SOUSCRIPTEUR

ACTIVITES ET INFORMATIONS FINANCIERS :

Quelle est votre activité précise ?
Quand la société a-t-elle été constituée ?
Quel est le chiffre d'affaires de l'année N-1 ?
Quel est le résultat de l'année N-1 ?
Quels sont les capitaux propres de la société ?
Quel est le montant du patrimoine financier de la société ?
Immobilier d'Usage :
Immobilier Locatif :
PSA- Comptes Titres :
Assurance-vie :
Liquidités :
Autres :

IDENTITES DES PERSONNES PHYSIQUES DETENANT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE 25% DU CAPITAL OU DES DROITES DE VOTE DE LA PERSONNE MORALE :

Prénom : Nom: Mail : Téléphone:
Prénom : Nom: Mail : Téléphone:
Prénom : Nom: Mail : Téléphone:
Prénom : Nom: Mail : Téléphone:

QUESTIONNAIRE ENTREE EN RELATION

3 SCPI VOLT EUROPE



PERSONNE MORALE : SOCIETE - SOUSCRIPTEUR

SI PAS DE BE >25% : IDENTITE DES PERSONNES QUI EXERCENT UN POUVOIR DE CONTROLE SUR LES ORGANES DE GESTIONS, D'ADMINISTRATION OU DE DIRECTION DE LA SOCIETE :

Prénom :	Nom:	Mail :	Téléphone:
Prénom :	Nom:	Mail :	Téléphone:
Prénom :	Nom:	Mail :	Téléphone:
Prénom :	Nom:	Mail :	Téléphone:

VOTRE INVESTISSEMENT :

OBJECTIFS DE PLACEMENT :

- Constituer et valoriser un patrimoine
- Constituer un complément de revenus
- Diversifier votre patrimoine
- Optimiser votre fiscalité
- Autre (Précisez)

HORIZON D'INVESTISSEMENT :

- Moins de 5 ans
- Entre 5 ans et 10 ans
- Supérieur à 10 ans

VOUS SOUHAITEZ INVESTIR :

- Moins de 15 000€
- Entre 15 000€ et 50 000€
- Entre 50 000€ et 150 000€
- Entre 150 000€ et 500 000€
- Supérieur à 500 000€

AVEZ VOUS DEJA INVESTI EN SCPI :

- Oui
- Non

VOTRE PROFIL DE RISQUE EST DONC :

- NUL FAIBLE MOYEN ELEVE

SITUATION FISCALE

VOTRE SITUATION FISCALE :

Vous êtes résident fiscal :

- En France
- A l'étranger, précisez le pays :

Vous êtes assujetti à :

- A l'impôt sur le Revenu (IR)
- A l'impôt sur les Sociétés (IS)

Votre impôt au titre de l'année précédente s'élève à : _____

Etes-vous assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) :

- Oui
- Non

Si oui, votre impôt au titre de l'année précédente s'élève à : _____

VOTRE CONNAISSANCE EN MATIERE D'EPARGNE :

Avez-vous déjà investi sur ce type de produits d'épargne et quel est votre niveau de connaissance de ces produits :

Catégorie de Produits d'Epargne	Avez-vous déjà investi ?		Quel est votre niveau de connaissance du produit ?		
	Non	Oui	Faible	Moyenne	Bonne
Produits Bancaires (ex: Livrets)					
Contrats d'Assurance-Vie/Capitalisation					
Obligations/Fond obligations					
Actions/Fonds actions					
Fonds Immobiliers Professionnels (SCPI, SCI, OPCl..)					
Titres de sociétés non cotées					

QUESTIONNAIRE ENTREE EN RELATION

3 SCPI VOLT EUROPE

Avez-vous exercé ou exercez vous une profession dans le secteur financier et en rapport avec ce type de produit lors de ces 10 dernières années :

- Oui Non

Quel est le nombre de transactions que vous avez réalisées (hors gestion sous mandat ou gestion privée) sur ce type d'instrument financier sur ces 12 derniers mois ?

- Aucune Entre 2 et 5 Plus de 4

Les SCPI sont des instruments financiers à horizon d'investissement court terme :

- Oui Non Je ne sais pas

L'investissement en SCPI :

- Est toujours garanti
 Présente un risque de perte partielle ou totale
 Je ne sais pas

Les SCPI disposent d'une forte liquidité et peuvent être revendus à tout moment :

- Oui Non Je ne sais pas

Les SCPI ne garantissent pas le montant d'un dividende et son versement :

- Oui Non Je ne sais pas

Les revenus distribués par les SCPI sont principalement soumis à la fiscalité :

- Des revenus mobiliers (soit le prélèvement forfaitaire unique)
 Des revenus fonciers (soit le barème progressif de l'impôt sur le revenu + les prélèvements sociaux)
 Je ne sais pas

EVALUATION DE L'APPETENCE AU RISQUE :

Les revenus distribués par les SCPI sont principalement soumis à la fiscalité :

Quelle fluctuation acceptez-vous d'avoir sur l'ensemble de votre patrimoine ?

- Faible : entre -1% et +3%
 Moyenne : entre -5% et +8%
 Forte : entre -15% et +20%

Quelle variation maximum acceptez-vous d'avoir sur un produit qui représente 5% de votre patrimoine ?

- Faible : entre -1% et +3%
 Moyenne : entre -5% et +8%
 Forte : entre -15% et +20%

Avez-vous déjà subi des pertes sur vos placements ?

- Oui Non

Si oui, comment avez-vous réagit ?

- J'ai tout vendu
 J'ai vendu une partie
 J'ai tout conservé
 J'ai réinvesti

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE (PPE) :

Etes-vous une PPE au sens de la réglementation (avez-vous exercé des fonctions publiques, juridiques, administratives depuis moins d'un an) ?

- Oui Non
Si oui quelles fonction : _____

Un proche du cercle familial est-il PPE au sens de la réglementation (avez-vous exercé des fonctions publiques, juridiques, administratives importantes depuis moins d'un an) ?

- Oui Non
Si oui quelles fonction : _____

US PERSON :

Etes-vous une US PERSON au sens de la réglementation ? Oui Non

Conformément à la réglementation applicable issue de la directive Européenne N°2004/38 sur les marchés d'instruments financiers (MIF), vous avez été classé dans la catégorie des clients: « Non Professionnel »
Vous disposez de la possibilité de demander un changement de classification par l'envoi d'un courrier à la société de gestion sous réserve de remplir les critères de la réglementation et d'acceptation par la société de gestion.

MANDAT DE PRELEVEMENT

4 SCPI VOLT EUROPE

PERSONNE PHYSIQUE

(cocher la case)

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

A remplir si vous êtes : Co-Souscripteur

Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le :

PERSONNE MORALE

(cocher la case)

Dénomination sociale :

SIREN :

Forme juridique :

Nom du représentant :

Prénom(s) du représentant :

MANDAT DE PRELEVEMENT : COMPTE A DEBITER

CREANCIER

SCPI VOLT EUROPE
1 Place des Degrés 92800 Puteaux
ICS FR02ZZZ8AEE52

Titulaire du compte :

IBAN : _____ BIC : _____

Domiciliation Bancaire _____

Le compte bancaire doit être ouvert au nom du souscripteur dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne.

En signant le présent mandat, j'autorise la société de gestion VOLT AM, en tant que gérant de la SCPI VOLT EUROPE, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus des montants dus au titre de votre souscription à la SCPI VOLT EUROPE ; des montants dus au titre de votre investissement en épargne programmée selon la fréquence retenue dans le bulletin de souscription et autorise votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la SCPI VOLT EUROPE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention de vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit (8) semaines suivant la date de début de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Je m'engage à informer la SCPI VOLT EUROPE de toute modification concernant les informations contenues dans ce mandat et notamment ma domiciliation bancaire en joignant mon relevé d'identité bancaire.

S'agissant d'un mandat récurrent, ces instructions de prélèvement restent valables jusqu'à son annulation par simple demande auprès de VOLT AM à l'adresse : contact@volt-am.com.

SIGNATURE DU MANDAT DE PRELEVEMENT :

Fait à :

Le :

Signature du Souscripteur :

Signature du Co-Souscripteur :

(obligatoire en cas de co-souscription)

Pour les personnes morales, précisez le nom et la qualité de souscripteur

CONVENTION DE DEMEMBREMENT TEMPORAIRE OU VIAGER

5 SCPI VOLT EUROPE

Souscripteur : Monsieur Madame Personne Morale (Société/Association)

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) : Nom de la société :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Ci-après dénommé le Nu-propriétaire

ET :

Souscripteur : Monsieur Madame Personne Morale (Société/Association)

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) : Nom de la société :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Ci-après dénommé l'Usufruitier

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Le nu-propriétaire et l'usufruitier établissent une souscription de la SCPI VOLT EUROPE de :

Un nombre de _____ parts,
au prix de part en pleine propriété de _____ €,
pour un montant total de : _____ €

D'accord entre les deux parties, ce prix est réglé :

- par le nu-propriétaire à concurrence de _____ % Soit _____ €
- par l'usufruitier à concurrence de _____ % Soit _____ €

Pour une durée de _____ années ou Démembrement Viager

Article 1 – Date d'effet – durée

La souscription est validée par la Société de Gestion à compter de la réception des fonds provenant des deux parties.

La présente convention arrivera à terme à l'issue de la durée indiquée sur la convention ci-dessus pour un nombre d'années entières et consécutives à compter de l'entrée en jouissance des parts.

Article 2 – Jouissance et usage

Pendant toute la durée de la présente convention, l'usufruitier percevra les dividendes afférents à la totalité des parts souscrites (y compris les éventuels compléments de dividende et éventuelle distribution exceptionnelle acquis sur cette période), et acquittera les impôts correspondants. La Société de Gestion lui fournira à cet effet les éléments nécessaires à sa déclaration fiscale.

L'usufruitier supportera, pendant toute la durée de l'usufruit, les charges, contributions et taxes de quelque nature qu'elles soient, en ce compris, s'il y a lieu, l'impôt de solidarité sur la fortune ayant trait aux parts dont la propriété est démembrée et notamment l'impôt sur les revenus produits par lesdites parts, ainsi que tous les accessoires, ce conformément aux dispositions de l'article 608 du Code Civil.

En cas de décès d'un (ou des) nu-propriétaire(s) avant le terme du présent contrat, il est convenu que la nue-propriété des parts de la SCPI sera stipulée selon les règles de dévolution légale et la présente convention se poursuivra dans son intégralité à l'égard de l'usufruitier.

Il est convenu que, par le seul fait de l'arrivée au terme de la convention, tous les attributs du droit de propriété reviendront au nu-propriétaire, sans qu'aucune formalité ne devienne nécessaire et sans indemnité de part ni d'autre, cela par le simple fait de l'extinction de l'usufruit conventionnel. En cas de dissolution de la SCPI, le nu-propriétaire recevra les sommes générées par la dissolution déduction faite d'un montant proportionnel à la durée du démembrement restante et au montant des fonds engagés par l'usufruitier.

Cette déduction reviendra alors à l'usufruitier.

CONVENTION DE DEMEMBREMENT TEMPORAIRE OU VIAGER

5 SCPI VOLT EUROPE

Article 3 – Représentation aux assemblées générales

Conformément à l'article 1844 du Code Civil, l'usufruitier et le nu-proprétaire doivent se faire représenter par l'un d'entre eux ou par un mandataire commun.

Conformément aux statuts de la SCPI, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Article 4 – Transmission et/ou cession du présent contrat

La transmission ou la cession de la nue-proprété étant libre, l'usufruitier dispense expressément le nu-proprétaire de requérir son agrément préalable. Bien entendu, en cas de transmission ou de cession de la nue-proprété, les obligations résultant de présentes continueront de plein droit jusqu'à leur terme à l'encontre des ayants droits ou ayants causes du nu-proprétaire.

La transmission ou la cession de l'usufruit étant libre, le nu-proprétaire dispense expressément l'usufruitier de requérir son agrément préalable. Bien entendu, en cas de transmission ou de cession de l'usufruit, les obligations résultant de présentes continueront de plein droit jusqu'à leur terme à l'encontre des ayants droits ou ayants causes de l'usufruitier. Chaque partie contractante reconnaît être parfaitement informée que la revente des droits attachés aux parts démembrées n'est pas garantie par la Société de Gestion et qu'il en est de même pour les parts entières. Pouvant donc céder librement ses droits, la partie cédante a charge de trouver elle-même un/des acquéreur(s) et d'en informer la Société de Gestion.

A ce propos, le nu-proprétaire et l'usufruitier déclarent expressément, par le seul fait de leurs paraphes et signatures respectives, parfaitement connaître la clause d'agrément de tout nouvel associé figurant aux statuts de la SCPI.

Article 5 – Pacte de préférence

Dans l'hypothèse d'une cession de ses parts –partielle ou totale– par le nu-proprétaire, la préférence pour son acquisition est donnée à l'usufruitier desdites parts.

Dans l'hypothèse d'une cession de ses parts –partielle ou totale– par l'usufruitier, la préférence pour son acquisition est donnée au nu-proprétaire desdites parts.

Dans chaque cas, une offre de cession sera faite par le cédant (ou par son mandataire dûment constitué) à l'autre partie au moyen d'une lettre recommandée avec demande d' accusé de réception adressée à son dernier domicile connu. Cette lettre contiendra les caractéristiques et conditions de la cession, le bénéficiaire disposant d'un délai de 15 (quinze) jours à compter de la date d'envoi de ladite lettre (le cachet de la Poste faisant foi) pour exercer son droit de préférence. Passé ce délai, la cession projetée pourra intervenir au profit de tout acquéreur. Il est formellement convenu qu'il ne s'agit en rien d'un droit de préemption.

Article 6 – Usufruit successif

Il est expressément convenu entre les parties que l'usufruit, en cas de décès de l'usufruitier avant l'arrivée au terme de la convention se poursuivra au profit de ses ayants droits jusqu'à son terme prévu ci-dessus.

Sauf pour le cas d'une souscription en démembrement viager, qui dès lors mettra fin à la période de démembrement.

Article 7 – Enregistrement

Les parties se dispensent mutuellement de l'enregistrement des présentes. Toutefois, celle des parties qui souhaiterait y procéder pourrait, si bon lui semble, effectuer ladite formalité à ses frais.

Fait à :

Le :

Signature du Souscripteur
Nu-proprétaire :

Fait à :

Le :

Signature du Conjoint du Souscripteur
Usufruitier :

MANDAT DE RECHERCHE DEMEMBREMENT TEMPORAIRE OU VIAGER



MANDAT DE RECHERCHE DE DEMEMBREMENT TEMPORAIRE DE PARTS

Le soussigné(e)

Monsieur Madame Personne Morale (Société/Association)

Nom et Prénom(s) (ou dénomination sociale - nom juridique ou raison sociale pour les indivisions et personnes morales)

.....

Nom et prénom du représentant légal ou du mandataire

.....

Né(e) le à

Adresse

Tél..... Email

En cas de souscription conjointe :

Couple marié Indivision

(légale / conventionnelle / selon le régime du PACS)

[renseigner les informations du conjoint ci-dessous.](#)

Monsieur Madame Personne Morale (Société/Association)

Nom et Prénom(s) (ou dénomination sociale - nom juridique ou raison sociale pour les indivisions et personnes morales)

.....

Nom et prénom du représentant légal ou du mandataire

.....

Né(e) le à

ci-après le « **Mandant** »

MANDAT DE RECHERCHE DEMEMBREMENT TEMPORAIRE OU VIAGER



Constitue pour mandataire spécial :

La société VOLT AM, société par actions simplifiée dont le siège social est situé à la 3 Hameau Vaultier 50440 la Hague, immatriculée au RCS de Cherbourg sous le numéro 988 562 674 agréée comme société de gestion de portefeuille par l'AMF sous le numéro GP-20260001, société de gestion de la SCPI VOLT EUROPE Visa AMF SCPI n° 26-14 du 29-05-2026,

ci-après le « **Mandataire** »

dans le cadre de la souscription de parts démembrées de la SCPI, sous un usufruit ou nue-propriété temporaire de la durée indiquée dans le bulletin de souscription, à compter de la date de souscription, telle qu'exposée ci-après et dans le bulletin de souscription joint au présent mandat (ci-après, le « **Bulletin de Souscription** »).

Le Mandant a procédé ce jour à la souscription de parts démembrées de la SCPI VOLT EUROPE, dont le siège social est Tour Voltaire, 1 place des Degrés 92800 Puteaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 943 102 798 (ci-après, la « **Souscription** »), selon les conditions de démembrement décrites ci-après.

La Souscription a été réalisée par le Mandant sous la condition suspensive de la souscription par un tiers investisseur de l'attribut de propriété complémentaire, usufruit ou nue-propriété selon le cas, permettant la souscription simultanée des Parts pendant la durée du mandat.

Le Mandant souhaite ainsi confier au Mandataire le pouvoir de rechercher, en son nom et pour son compte, un tiers investisseur souscrivant la nue-propriété ou l'usufruit selon le cas (la « **Contrepartie** »), conformément aux conditions du présent mandat et des conditions générales de démembrement des Parts reproduites en Annexe I du Bulletin de Souscription (les « **Conditions Générales de Démembrement** »), qui forment un tout indivisible (le « **Mandat** »).

Objet du Mandat

Le présent Mandat est régi par les dispositions des articles 1984 à 2010 du Code civil.

Le Mandant déclare parfaitement savoir et accepter que le démembrement temporaire sera régi par les règles légales et statutaires, sous réserve des stipulations des Conditions Générales de Démembrement.

Le Mandant donne pouvoir au Mandataire, de rechercher en son nom et pour son compte une Contrepartie souscrivant dans les termes et conditions du présent Mandat (et en particulier les Conditions Générales de Démembrement) l'attribut de propriété complémentaire, l'usufruit ou la nue-propriété selon le cas, et en conséquence de faire toute chose nécessaire à la réalisation de la Souscription.

Selon la nature de la Souscription, nue-propriété ou usufruit, le Mandataire recherche donc la Contrepartie qui accepte les mêmes conditions que visées dans le présent Mandat et le Bulletin de Souscription : durée, clé de répartition et montant de l'investissement.

Le Mandataire aura les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sa mission dans le respect de la réglementation applicable.

Le Mandataire établit un bulletin de souscription que la Contrepartie signe et sur lequel est indiqué le nombre de Parts, en fonction de l'investissement demandé et sur la base du prix de souscription en cours.

Le Mandataire procède ensuite à la création des Parts et informe le Mandant de l'enregistrement de sa Souscription en lui adressant une attestation de propriété.

Durée du Mandat

Le présent Mandat est donné à compter de ce jour pour une durée de deux (2) mois. Au cas où le Mandataire n'aurait pas trouvé à cette échéance une Contrepartie souscrivant la totalité des Parts demandées, elle restituera au Mandant l'intégralité des sommes non affectées. Le Mandat ne pourra être prorogé que par accord écrit.

En cas d'annulation du présent Mandat, le Mandataire devra restituer les fonds versés dans le délai maximum de dix (10) jours, à compter de la rétractation.

SIGNATURE DU MANDAT DE DEMEMBREMENT

Fait à :

Le :

Signature du Souscripteur :

Signature du Souscripteur :

Pour les personnes morales, précisez le nom et la qualité de souscripteur



SCPI VOLT EUROPE

Je soussigné(e)

NOM :

Prénom(s) :

Affirme avoir bien pris connaissance des éléments suivants :

- que le placement SCPI est un placement à long terme (durée de placement recommandé 10 ans minimum) ;
- que les parts souscrites porteront jouissance à compter du premier jour du 6e mois suivant la date d'encaissement de la souscription ;
- que les revenus me seront versés mensuellement, à l'issu du délai de jouissance de 5 mois suivant le mois d'enregistrement de ma souscription, avec des versements prévus vers le 5 de chaque mois
- que le prix de retrait d'une part est égal au dernier prix de souscription en vigueur diminué de 10 % correspondant à la commission de souscription ;
- que l'objectif patrimonial de ce placement est le suivant (cocher la ou les cases correspondantes) :

- Constituer et valoriser un patrimoine
- Constituer un complément de revenus
- Optimiser votre fiscalité
- Autre (Précisez)

Fait à :

Le :

Signature du Souscripteur :

ATTESTATION PERCEPTION DIVIDENDES SUR COMPTE PROPRE



SCPI VOLT EUROPE

Pour les couples mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts (CRAA) ou de la communauté universelle, dans le cas d'une souscription commune pour laquelle la perception des dividendes se fera sur un compte détenu par une seule des deux personnes, alors il faut que les conjoints complètent ce formulaire afin d'attester de l'accord de perception sur ce compte.

Co-Souscripteur (attestant de la perception des dividendes) :

Monsieur Madame

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénom(s) : _____

Conforme par la présente, donner mon accord pour que les revenus distribués par la SCPI VOLT EUROPE soient versés sur le compte bancaire au nom de mon époux(se).

Je prends acte que lors du rachat desdites parts nos deux signatures seront indispensables.

Fait à :

Le :

Signature du Co-Souscripteur :

.....

Souscripteur (percevant les dividendes sur mon compte propre) :

Monsieur Madame

Nom : _____ Nom de jeune fille : _____

Prénom(s) : _____

Je reconnais l'accord de mon époux(se) pour le versement des dividendes sur le compte bancaire en mon nom.

Fait à :

Le :

Signature du Souscripteur :

Documents à transmettre en complément de ce formulaire :

- CNI Recto/Verso en cours de validité
Souscripteur + Conjoint
- Justificatif de l'origine des fonds

ATTESTATION DE REMPLOI DE FONDS PROPRE

SCPI VOLT EUROPE



Souscripteur : Monsieur Madame

Nom : Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Je déclare m'être acquitté(e) de la souscription departs de la SCPI VOLT EUROPE au moyen de deniers m'appartenant en propre comme me provenant de.....

Indiquer précisément l'origine des fonds :

- Donation : nom du donateur et date de la donation,
- Succession : nom du défunt et date de l'ouverture de la succession,
- Vente d'un bien propre, nature du bien (meuble, immeuble, valeurs mobilières) et date de l'opération

Déclare faire réemploi des deniers sus mentionnés pour souscrire les parts de la SCPI mentionnés ci-dessus pour un montant total de _____ € afin que ces parts demeurent en propre en application des articles **1406, 1434** et **1436** du code civil

Fait à :

Le :

Signature du Co-Souscripteur :

.....

Je soussigné(e), M/ Mme..... Conjoint du souscripteur, reconnaît la réalité du réemploi opéré par le souscripteur.

Fait à :

Le :

Signature du Souscripteur :